

LES "TROIS PUISSANCES" DE LA GUERRE CHEZ KANT ET LA MONTÉE AUX EXTRÊMES DANS LE CADRE DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN DE FÉVRIER 2022

KONÉ Amidou

Maître-Assistant

Enseignant-Chercheur

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Département de Philosophie

koneyhamid@yahoo.fr

Résumé

La philosophie morale de la paix prônée par Kant implique une dénonciation de ce qu'il a appelé les "trois puissances" de la guerre à savoir la puissance des armées, des alliances et de l'argent. À plus de deux siècles de distance, la seconde crise russo-ukrainienne débutée en février 2022, offre le cadre privilégié de la monstration desdites puissances où le triptyque "armées-alliances-argent" conduit à l'escalade entre les pays occidentaux et la Russie. Cette crise qui fait planer la menace d'une troisième guerre mondiale rend nécessaire, au regard des préconisations kantienne, la mise en place d'un cadre permanent de concertation face à l'évanescence de l'initiative diplomatique.

Mots clés: Diplomatie, Droit, Guerre, ONU, Puissance

The "Three Powers" of the war by Kant and the rise to extremes in the russian-ukrainian conflict of february 2022

Abstract

Kant's moral philosophy of peace implies a denunciation of what he called the "three powers" of war, namely the power of armies, alliances and money. More than two centuries away, the second Russian-Ukrainian crisis started in February 2022, offers the privileged setting of the demonstration of these powers where the triptych "armies-alliances-money" leads to the escalation between Western countries and Russia. This crisis, which raises the threat of a third world war, makes it necessary, in view of the Kantian recommendations, to establish a permanent framework for consultation in the face of the evanescence of the diplomatic initiative.

Keywords: Diplomacy, Law, War, UN, Power

Introduction

Dans les articles préliminaires du *Projet de paix perpétuelle*, et notamment à l'article 3, E. Kant (1948, p. 5-6) dénonce dans une même foulée ce qu'il appelle les « trois puissances » de la guerre à savoir « celle des armées, celle des alliances et celle de l'argent » en précisant que cette dernière « pourrait bien être l'instrument de guerre le plus certain; si la difficulté d'en connaître l'importance, ne faisait obstacle ». À côté de cette dénonciation conjointe ou solidaire, il n'est pas exclu que Kant ait recouru à une dénonciation distincte ou séparée en consacrant chacune des trois puissances à un article. Ainsi, de part et d'autre de l'article 3 précité, normalement consacré à la suppression des « armées permanentes », l'article 2 nous situe sur les tractations découlant « des alliances » au moment où l'article 4 pointe un doigt accusateur sur les dettes publiques servant à financer les guerres.

Sur le plan formel, ces articles préliminaires en général (au nombre de 6) sont ceux qui préparent le terrain aux articles définitifs de la paix perpétuelle. Si ces derniers construisent effectivement la paix, les premiers ont pour fonction transitoire de mettre fin à la guerre, de dissuader la logique guerrière érigée en politique systématique par les États. Aussi est-ce dans ce contexte que Kant, d'un point de vue matériel et pour l'essentiel, pointe un doigt accusateur sur les alliances, les armées et l'argent comme puissances de guerre dès lors qu'elles entretiennent la logique de guerre et favorisent l'escalade. D'où la nécessité et l'urgence de les dénoncer. Leur double évocation et/ou dénonciation par Kant témoigne de cette nécessité et de l'urgence à agir avant qu'on en arrive à l'escalade. Telle est pourtant ce qui semble être à l'œuvre dans la guerre russo-ukrainienne en cours. Déclenchée en février 2022 à la suite d'une agression de la Russie, ce conflit offre l'occasion d'une monstration des trois puissances de la guerre.

Comment cette trilogie s'illustre-t-elle dans le cadre de ladite guerre? Tel est le problème central de la présente contribution. L'intention fondatrice consiste justement à mettre au jour l'escalade et la montée aux extrêmes induite par la synergie des trois puissances, rendant du coup nécessaire une remédiation du genre de celle qu'a proposée Kant en son temps. Mais alors, quel est le contexte d'occurrence de ces trois puissances? Quelles sont les conséquences de leur inter-opérabilité? N'y en découle-t-il pas une accréditation de Kant et l'exemplarité des solutions qu'il propose? En ayant recours à la démarche analytico-comparative et empirico-phénoménologique consistant pour la seconde à ne s'en tenir qu'à l'existant dans un conflit encore pendant, nous présenterons le contexte d'occurrence des trois puissances de la guerre. Nous étudierons ensuite la montée aux extrêmes à laquelle les puissances de la guerre conduisent. Enfin, nous montrerons ce en quoi il est judicieux de revenir aux préconisations kantienne pour contenir l'escalade et ramener la paix.

1. Contexte et signification de la dénonciation kantienne des "trois puissances" de la guerre

La dénonciation kantienne des trois instruments de guerre n'a de sens que par rapport à la philosophie morale de la paix perpétuelle inspirée par l'idéalisme kantien dans un contexte européen dominé par les vellétés annexionnistes et les politiques de puissances.

1.1. Kant et la philosophie idéaliste de la paix perpétuelle

Emmanuel Kant est contemporain d'une Europe des princes dominée par les guerres de cabinets et les vellétés annexionnistes ménageant la gloire et le prestige des souverains. Face à cet arrière-plan réaliste mettant en œuvre les politiques de puissance, Kant entend faire valoir la cause de la paix pour laquelle il prend audacieusement partie. Pour le réalisme politique en effet, l'idéal de paix est un objectif irréaliste suffisamment démontré par l'histoire. À quoi bon aspirer à la paix là où tout le monde s'entend sur la guerre comme le seul langage possible? Pourtant, l'idéalisme kantien, plus réaliste aux yeux de son promoteur qu'on ne le croirait, est ce qui peut empêcher l'humanité de sombrer dans la paix éternelle des cimetières. Dans ces conditions, la paix perpétuelle qui vise à sauver l'humanité de l'extermination devient un impératif catégorique en même temps que l'idéal régulateur de la raison pratique vers lequel il faut tendre sans cesse. Pour Kant, c'est au prix d'une telle résolution que l'on parviendra à réaliser l'objet de la sagesse politique consistant non à réussir la guerre mais à construire la paix. Il en résulte une nouvelle

conception des relations internationales en vertu de laquelle le recours habituel à la force doit céder la place à l'arbitrage du droit.

A. Tine (2007, p. 55-93) qui a pris la pleine mesure de la démarche kantienne ne dit pas autre chose quand il fait observer ce qui suit:

Cet idéalisme philosophique vise à établir les conditions d'une paix universelle par l'instauration d'un régime juridique international entre les États. Ce projet s'inscrit bien dans une démarche de juridisation ou de pacification par le droit des relations internationales. Dans cette optique, il s'agit de dépasser la problématique hobbesienne de l'état de nature, violent et guerrier, par l'instauration d'une alliance interétatique pour la paix, d'une confédération d'États souverains. (...).

Autrement dit, la société internationale qui est plutôt anarchique et marquée par l'éparpillement doit tendre vers plus d'institutionnalisation et d'intégration. Cependant, un tel objectif ne saurait se concevoir dans l'immédiat mais doit advenir à terme en raison de la dimension réformatrice à laquelle il engage les États. Ceux-ci doivent songer à désamorcer les politiques souverainistes en commençant par renoncer aux instruments de guerre.

1.2. Présentation des "trois puissances" de guerre

Dans le *Projet de paix perpétuelle*, la mise en œuvre du pacifisme juridique kantien est le fait d'un certain nombre d'articles que Kant divise en articles préliminaires et en articles définitifs. En ce qui concerne les articles préliminaires, Kant s'inspire directement des réalités de son temps qui sont autant d'indications sur sa conception de la paix: d'abord faire cesser l'état de guerre puis, au moyen des articles définitifs, instaurer l'état de paix. Si les articles définitifs, en tant qu'exigence de la raison pure pratique, sont *a priori*, les articles préliminaires quant à eux, sont *a posteriori* car élaborés sur la base d'expériences historiques. Ces articles qui sont au nombre de six ont été stipulés dans un souci de réforme. Si certains d'entre-eux s'ingénient à présenter une nouvelle conception de la paix, d'autres quant à eux, s'évertuent à présenter une nouvelle conception de l'État.

Cette dernière catégorie concerne les articles 2,3 et 4 qui nous intéressent particulièrement dans le cadre de cette étude. Ces articles dénoncent respectivement les alliances, l'armée et l'argent envisagés comme des instruments de guerre qui « contribuent à alimenter les politiques de puissance ». (M. Castillo, 1998, p. 87). Ainsi, selon l'article 2 « Nul État indépendant (petit ou grand, peu importe ici) ne pourra être acquis par un autre État, par héritage, échange, achat ou donation ». (E. Kant, 1948, p. 4). Derrière cette formulation générale, Kant en arrive dans les explications à l'image saisissante selon laquelle « des États peuvent se marier entre eux (p. 5) » par le « procédé (...) des alliances de famille (p. 5) » mettant en cause les « intérêts dynastiques des grandes familles régnant en Europe » (M. Castillo, 1998, p. 87) en leur procurant l'avantage nécessaire à la conquête de nouveaux territoires. C'est certainement pour éviter ce genre d'escalade qu'E. Kant (1948, p. 5) stipule à l'article 3 que « les armées permanentes (*miles perpetuus*) doivent être entièrement supprimées avec le temps ». Ce dont il est question ici, c'est la conception militariste du pouvoir que Kant rejette parce que conduisant à une sorte de course aux effectifs, de course aux contingents ou encore de course à la conscription à l'instar de la clivante course aux armements. D'ailleurs la distinction entre ces deux expressions pourrait paraître superficielle, car elles semblent ramener à une seule et même chose. En effet, à quoi bon lever des contingents et mobiliser des militaires qui ne peuvent bénéficier de munitions et d'armements nécessaires à la conduite de leur mission? E. Kant (1948, p. 5) semble trancher la question en parlant de « masse des hommes en armes », car le militaire ou le soldat est avant tout celui qui est doté en armes et qui manipule les armes. On peut dès lors faire le rapprochement entre l'environnement compétitif que fait régner la course aux armements et celui non moins concurrentiel de la course aux contingents. Kant parle bien à propos de « perpétuelle menace de guerre [qui incite les] États à se surpasser les uns les autres (p. 5) ». Ce qui constitue une autre cause d'escalade, mais nettement moins subversive que l'argent qui, des aveux de Kant lui-même, « pourrait bien être l'instrument de guerre le plus certain; si la difficulté d'en connaître l'importance, ne faisait obstacle (p. 6) ». Ceci constitue l'objet du quatrième article préliminaire qui dispose comme suit:

«On ne doit point contracter de dettes publiques en vue des conflits extérieurs de l'État (p. 6)». En effet, la place de l'argent dans le déclenchement et l'entretien des différentes campagnes guerrières est bien connue. Instrument d'escalade par excellence tantôt utilisé comme moyen, tantôt visé comme fin; et ce, sous quelque forme que ce soit, il semble jouer un rôle fédérateur en parrainant et en s'aliénant les deux premières puissances que sont les alliances et les armées. D'ailleurs un adage bien connu ne dit-il pas que "l'argent est le nerf de la guerre"? Ainsi, les États n'ont aucun scrupule à enclencher une sorte de "course aux financements" alimentant un fonds de guerre qui supprime « l'ensemble des trésors de tous les autres États réunis (p. 7) ». En un mot, Kant incrimine « la thésaurisation, qui, considérée par d'autres États comme une menace de guerre, les obligerait à des agressions préventives (p. 6) ». Procédé qui, évidemment, ne peut qu'être constitutif d'une cause d'escalade. Ce sont ces politiques de puissance, facteurs d'escalade qu'il nous faut examiner dans le cadre du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

2. La guerre russo-ukrainienne et la mise en œuvre des politiques de puissance

Sous prétexte de défendre les populations russophones de la Crimée, victimes d'exactions de la part du pouvoir ukrainien, la Russie après plusieurs mises en garde, a fini par attaquer l'Ukraine en février 2022. Il en est résulté une réaction en chaîne qui a conduit à l'escalade dans le cadre dudit conflit.

2.1. Rappel historique du conflit entre la Russie et l'Ukraine

Déclenchée le 24 février 2022 par une invasion à grande échelle de l'Ukraine, la guerre qui oppose la Russie à l'Ukraine, deuxième du genre, est le prolongement du premier conflit déclenché huit ans plus tôt en février 2014. Celui-ci fait suite à la révolution ukrainienne de 2014 qui avait à son centre le statut de la Crimée et de certaines parties du Donbass, territoires internationalement considérés comme partie intégrante de l'Ukraine. S'en suivirent alors des manifestations de grande ampleur connues sous le nom de l'Euromaïdan. L'enjeu au cœur de cette invasion qualifiée d'"opération militaire spéciale" par le Président russe Vladimir Poutine pourrait résider surtout dans les raisons d'ordre stratégique consistant pour l'Ukraine à s'ouvrir à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et inversement pour l'OTAN à s'élargir à l'Ukraine. En effet, selon D. Deschaux-Dutard (2018, p. 139-140):

La réforme et la globalisation des missions de l'OTAN se sont traduites par l'adoption de plusieurs nouveaux concepts stratégiques depuis 1991, qui ont eu pour vocation d'adapter l'Alliance à son nouveau contexte (...). Cela a conduit tout d'abord l'OTAN à s'ouvrir à l'est en adoptant de nouveaux membres issus de l'ex-URSS: (...).

Cette politique met à mal le statut de neutralité de l'Ukraine considéré par le président russe comme « une condition *sine qua non* pour engager un cessez-le-feu ». (R. Godin, 2022). L'Ukraine pour sa part, ne digère pas la reconnaissance de l'indépendance des deux républiques séparatistes de Donetsk et Lougansk par la Russie et en tout état de cause, ne se montre pas véritablement enthousiaste à mettre en œuvre les accords de Minsk censés ramener la paix. M. Fontaine (août 2022) rapportant les propos d'O. Danilov, secrétaire du conseil de sécurité nationale et de défense de l'Ukraine nous apprend que « Le respect des accords de Minsk signifie la destruction du pays ». Toute chose qui ne peut que militer en faveur de la résistance et de l'affrontement.

2.2. La spirale des "trois puissances" et la montée aux extrêmes

La guerre russo-ukrainienne qui est entrée dans sa deuxième année en mars 2023, ne semble connaître le moindre répit. Se répondant coup pour coup, les offensives menées de part et d'autre ne paraissent pas suffisamment déterminantes pour imprimer un infléchissement décisif au conflit. Dans un tel contexte, le prolongement des hostilités ne peut qu'inscrire les belligérants dans une dynamique d'escalade qui repose avant tout et en l'espèce sur ce que Kant appelle les « trois puissances » de la guerre à savoir les alliances, les armées et l'argent. Aussi, ces instruments qui se communiquent en une sorte de spirale, sont-ils étudiés d'un point de vue synergique et non séparément. Pour ce faire, l'OTAN à elle seule, rend bien compte de cette dimension systémique. Créée en 1949 à l'initiative du bloc de l'Ouest au plus fort de la guerre froide, l'OTAN est une alliance politique et militaire regroupant la plupart des pays européens,

avec pour chef de file les États-Unis. Elle repose sur un devoir d'assistance mutuelle en vertu de laquelle en cas d'attaque d'un pays membre, les autres se voient dans l'obligation de lui venir en aide avec des militaires et du matériel. Cependant, bien que favorable à l'élargissement de l'alliance atlantique, l'Ukraine n'en est pas membre. Qu'à cela ne tienne, l'alliance dotée selon différents « concepts stratégiques » (D. Cumin, 2020, p. 96) successivement élaborées, de forces de « représailles massives (96) » ou encore de forces de « riposte graduée (p. 96) » pour ne s'en tenir qu'à ces deux, a pris fait et cause pour l'Ukraine. Ces tractations qui sont sans rappeler l'épisode de la guerre froide avec les deux blocs – OTAN – et la contre-alliance que cette organisation a suscitée, - le Pacte de Varsovie – de part et d'autre du rideau de fer sont assez évocatrices du caractère belligère des alliances. L'on voit ainsi comment ces forces de l'OTAN reflètent bien la « masse des hommes en armes » dont parlait Kant, laquelle abrite et fédère aussi bien les hommes que les armes.

Mais ces dernières, qu'elles soient défensives ou offensives, constituent du matériel dont l'acquisition implique de gros moyens financiers faisant « tourner à plein régime l'industrie américaine de la défense » (P. Coste, 2023). Derrière cette prospérité de l'industrie de l'armement voire du complexe militaro-industriel, il faut voir la volonté affichée du président américain Joe Biden, de soutenir mordicus l'Ukraine à l'effet de chasser "l'envahisseur russe" et permettre à l'Ukraine de recouvrer sa souveraineté territoriale. C'est ce qui justifie les différentes mesures restrictives et autres sanctions notamment économiques, diplomatiques et sportives prises par l'Union européenne à l'encontre de la Russie. En un an de conflit soit du 23 février 2022 au 25 février 2023, pas moins de dix salves de sanctions, de plus en plus sévères et contraignantes ont été prises contre la Russie qui essaie à chaque fois de s'organiser et de résister. Pour L. Da Silva (2023), « les Vingt-Sept durcissent le ton et prennent des mesures de rétorsion très lourdes pour l'économie russe ». L'escalade tous azimuts est notamment perceptible au niveau du soutien massif des Occidentaux en armements, en équipements et en formation. Restreint au départ à des armes défensives, ce soutien ne semble plus connaître de limites et prend en compte des armes nettement plus offensives et impressionnantes comme des chars lourds de dernière génération d'origine occidentale.

C'est donc en toute logique que la Russie n'a pas assisté à la dernière conférence de Munich sur la sécurité tenue le 17 février 2023 et qui décidait justement entre autres mesures, de l'envoi desdits chars ainsi que de la dotation de l'Ukraine en missiles de longue portée. Le lundi 20 mars 2023, la montée aux extrêmes a franchi un palier supplémentaire avec l'annonce par le ministère de la Défense britannique de l'envoi d'obus à l'uranium appauvri à l'Ukraine. Parallèlement à cette annonce de livraison d'armes létales de plus en plus sophistiquées, la guerre énergétique fait rage avec le sabotage le 26 septembre 2022 en mer Baltique, des gazoducs Nord Stream occasionnant d'importantes fuites de gaz russe censé desservir l'Allemagne. Cette crise énergétique qui n'en dément point devait connaître un pic supplémentaire le 19 décembre 2022 avec l'approbation par l'Union européenne de mesures de plafonnement du pétrole et du gaz russe. Ces mesures ont été aussitôt jugées inacceptables par la Russie, laquelle, en sa qualité de premier producteur mondial de gaz, entend ne pas se priver de ce que J.-C. Zarka (2007, p. 57) appelle « l'arme énergétique ». Cette escalade qui ne connaît aucun répit et qui ne ménage aucun domaine a conduit au plan économique et financier à faire exploser les budgets militaires des pays occidentaux. Ainsi, pour P. Breteau (2022):

Un an après le début de la guerre, les pays qui soutiennent l'Ukraine se sont engagés à verser au moins 151 milliards d'euros d'aide militaire, financière ou humanitaire, selon le dernier rapport de l'Institut Kiel, publié le 4 avril. Les États-Unis sont de loin les premiers donateurs, avec plus de 71,28 milliards d'euros annoncés depuis la fin du mois de février 2022, dont 43,2 milliards en aide militaire (60,6 % du total). (...).

De son côté, la Russie qui résiste mieux aux sanctions – ce qui justifie l'escalade et l'édiction de mesures de plus en plus hostiles et sévères – entend s'organiser pour mieux apporter la réplique. Prenant acte de la rupture avec l'Occident, la Russie se tourne vers la Chine avec qui elle collabore étroitement. Selon I. Ramonet (2007, p. 20) justement, « l'âge des héros est terminé : on sait à présent que tout est solidaire et que, en même temps, tout est conflictuel ». C'est ainsi que les sanctions occidentales qui visaient à

isoler diplomatiquement la Russie ont contribué à l'instauration d'un cercle parallèle d'amitié et de partenariat constitué par les nouvelles puissances émergentes et notamment par l'insufflation d'une nouvelle dynamique aux BRICS (groupe de cinq pays constitué du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et l'Afrique du Sud) justement réunis en sommet du Mardi 22 août au jeudi 24 août 2023 en Afrique du Sud. Ce sommet a consacré l'entrée de six nouveaux membres dont l'Arabie Saoudite, l'Iran et l'Égypte. Il intervient près d'un an après la tenue du sommet de l'Organisation de Coopération de Shanghai (OCS) qui a eu lieu du 15 au 16 septembre 2022 à Samarkand en Ouzbékistan. Qu'il s'agisse de BRICS ou de l'OCS, la Russie et la Chine jouent un rôle prépondérant dans l'ébauche d'un pôle euro-afro-asiatique regroupant des contestataires unis par des déceptions communes à l'égard du modèle de développement occidental. Ces sommets constituent autant d'offensives à la fois diplomatiques et géopolitiques qui pourraient trouver leur prolongement dans la crise céréalière liée au blocus des ports ukrainiens. Au plan purement militaire et sur le théâtre des opérations, les hostilités ne semblent connaître aucun répit et la Russie procède régulièrement à des bombardements massifs sur Kiev et d'autres villes d'Ukraine en représailles à l'explosion qui a partiellement détruit, au début de l'invasion, le pont stratégique de la Crimée à partir du territoire russe. Ces frappes qui visent aussi bien des cibles non militaires que des cibles militaires ont été qualifiées d'"attaques aveugles" par les alliés occidentaux.

Plus inquiétant encore est le fait que la Russie, en riposte à l'annonce de la dotation de l'Ukraine en obus à l'uranium appauvri par le Royaume uni, a annoncé de son côté procéder au déploiement d'armes nucléaires tactiques chez son allié en Biélorussie. Mais bien avant cette annonce, le Président Poutine, au cours d'une adresse devant le parlement russe le 21 février 2023, avait exprimé la volonté de la Russie de suspendre sa participation à l'accord nucléaire New Start (Nouveau Départ). Au total, la Russie a adopté en fin mars 2023 une nouvelle doctrine de politique étrangère désignant l'Occident comme une « menace existentielle » et dont Moscou doit combattre la « domination ». L'adoption de cette nouvelle stratégie scelle la profonde fracture qui existe entre la Russie et les pays occidentaux depuis le déclenchement de l'invasion de l'Ukraine, laquelle a conduit l'OTAN à se renforcer et Moscou à se tourner vers la Chine. En effet, dans un contexte marqué par l'imprévisibilité des relations internationales où les deux parties occidentale et russe soufflent à la fois le chaud et le froid, l'humanité dans l'expectative, retient son souffle. D'autant que le conflit russo-ukrainien offre le théâtre d'un affrontement sans concession où les salves de frappes russes font suite aux salves de sanctions occidentales. Dans cette montée aux extrêmes où les questions, naguère considérées comme tabou, sautent les unes après les autres, l'avenir est on ne peut plus incertain. Il en va ainsi de l'éventualité de la dotation de l'Ukraine en avions de combat, de l'entrée de la Finlande dans l'OTAN, de l'adoption de sanctions par l'Union européenne. Ces sanctions, pour la première fois visent directement le Président Vladimir Poutine et son ministre des Affaires étrangères Sergueï Lavrov. Pour couronner le tout, il en va enfin de l'émission le 17 mars 2023 d'un mandat d'arrêt de la Cour Pénale Internationale contre le président russe. En retour, la Russie a annoncé trois jours plus tard soit le 20 mars 2023, l'ouverture d'une enquête pénale contre le procureur et trois juges de la CPI suspectée d'être un instrument de propagande de l'impérialisme occidental.

Comme on le voit, jamais le spectre d'une troisième guerre mondiale n'aura été aussi proche, les Occidentaux soupçonnant des pays comme la Chine, l'Iran, l'Égypte et l'Afrique du Sud d'approvisionner la Russie en armes. De l'autre côté, frisant la cobelligérance, l'implication progressive des occidentaux et le degré de soutien font craindre un embrasement mondial. Bien évidemment, ces tractations escalatoires, sous quelques formes que ce soit, sont à mettre au compte des trois puissances de la guerre. Ainsi les armées investissent l'aspect militaire et tout ce qui relève de la conduite des hostilités. Quant à l'argent dont « le concept (...), détermine le prix de toutes les autres choses (marchandises), (...) » (E. Kant, 1993, p. 168), d'usage transversal, il sert au financement des opérations: en amont, achat des armes, motivations des troupes; en aval, possibilité de retombées financières telles que l'octroi, à l'issue de la guerre, du marché de reconstruction de l'Ukraine aux États-Unis d'Amérique dans le cadre du « forum du partenariat États-Unis – Ukraine ». (L. Hartman, 2023). Enfin, les alliances se caractérisent par leurs natures généralement complexes revêtant à la fois des dimensions militaires, économiques,

politiques ou autres. Il en est ainsi de l'OTAN qui est une alliance à la fois militaire et politique et qui, au titre du second aspect, dispose de l'ensemble du processus escalatoire par son pouvoir de décision comme dans le cas susmentionné de la conférence de Munich. Cependant, pour pasticher Kant, si des États peuvent se réunir pour décider de la guerre, comment comprendre qu'ils ne puissent pas le faire pour construire la paix?

3. La guerre russo-ukrainienne et la conduite des relations internationales: de la pertinence des préconisations kantienne

Parlant de processus de décision, les Occidentaux regroupés au sein de l'OTAN ne semblent avoir d'yeux que pour une victoire militaire de l'Ukraine assortie d'une défaite de l'armée russe; ce qui consacre l'évanescence de toute initiative diplomatique. C'est dans un tel contexte que la philosophie "relationniste" de Kant offrant un cadre permanent de concertation se fait beaucoup plus incisive.

3.1. De la prééminence de l'option militaire à l'évanescence de l'initiative diplomatique

Comme si les parties en présence s'étaient entendues pour ne laisser aucune chance à un règlement politique, la guerre russo-ukrainienne semble offrir le cadre privilégié d'une mise en veilleuse quasi péremptoire de la diplomatie. Inversement, les protagonistes qui ne semblent comprendre d'autre langage que celui des hostilités s'abandonnent à l'option militaire. C'est au compte de cet esprit de va-t-en-guerre qu'il faut mettre l'explosion des budgets militaires des pays occidentaux qui considèrent que le président Poutine, adepte de la logique du chaos, ne comprend que le langage de la force. Aussi n'ont-ils jamais cessé d'envisager une issue armée et une victoire militaire ukrainienne. D'ailleurs, les revers insoupçonnés de part et d'autre en tant que conséquences inattendues de ce conflit ne semblent pas militer en faveur d'une désescalade. En effet, alors que l'invasion de l'Ukraine, d'une part, visait entre autres à empêcher l'élargissement de l'OTAN aux frontières de la Russie, elle a eu pour conséquence de susciter l'adhésion des pays scandinaves comme la Finlande et la Suède à l'alliance. Mais au moment où la Suède doit se contenter d'être un "pays invité" de l'OTAN en attendant la ratification du protocole d'accession par l'ensemble des alliés, l'adhésion de la Finlande comme 31^e État membre a été actée le 04 mars 2023. D'autre part, alors que l'adoption de trains de sanctions par les Occidentaux visait entre autres à isoler diplomatiquement la Russie, elle a eu pour conséquence de rapprocher davantage la Chine et la Russie, chefs de file d'un éventuel nouvel ordre international rimant avec la désaméricanisation et la dédollarisation de l'économie mondiale; ce qui signifie dans une certaine mesure la perte de l'hégémonie et l'isolement des États-Unis. En témoigne le rapprochement d'un partenaire stratégique comme l'Arabie Saoudite de « la Russie et [de] la Chine sur le plan économique [comme] l'aboutissement de nouvelles alliances stratégiques initiées par le prince héritier saoudien ». (M. Al-Rasheed, 2023).

Pour J.-C. Zarka, (2007, p. 56) « la Russie qui reste une puissance nucléaire majeure cherche à reprendre pied sur la scène politique internationale et à de nouveau faire entendre sa voix », une voix quelque peu étouffée avec la dislocation et la perte d'influence de l'URSS. Dans ces conditions, elle « n'a aucun "intérêt à coopérer" à un ordre international arbitré et dominé par les USA ». (B. Badié, 2014, p. 15). D'ailleurs cette attitude martiale de la Russie, qui invoque par ailleurs une menace existentielle conformément à sa nouvelle doctrine de politique étrangère, loin d'être fortuite, pourrait être mise en congruence avec une idéologie antérieure pleinement assumée. J. Guellec (1994, p. 124) la présente comme suit:

La nouveauté de la doctrine la plus remarquée de l'Occident est cependant l'abandon de l'engagement souscrit par Brejnev en 1982 de ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire. La raison en est la faiblesse de la Russie dans le domaine des armes conventionnelles. La doctrine de défense définit trois zones de risques: une à l'ouest où l'Otan est dotée d'un "potentiel offensif écrasant (...) en direction des frontières russes", une au sud (États du monde musulman), et une en Extrême-Orient, face à la Chine et au Japon.

Si cette doctrine multi-décennale, au regard des évolutions récentes de l'actualité géopolitique semble être dépassée en ce qui concerne les deux dernières zones, en revanche, elle conserve toute sa

pertinence pour la première, c'est-à-dire la menace occidentale et/ou otanienne. On peut le dire, l'échec de la diplomatie vient avant tout du contraste entre les positions défendues par la Russie et par ceux qu'elle accuse de la menacer à savoir les pays occidentaux, regroupés dans l'OTAN. Cependant, dans ce qui pourrait être constitutif d'un véritable déni de diplomatie, tout ne semble pas définitivement perdu à en juger par quelques indices faisant penser – comme dans une posture revendicative –, au surgissement de la raison illégitimement mise à l'écart. D'où l'urgence d'une reconquête des droits de la raison en tant que « raison pratique universelle » (E. Kant, 1994, p. 154) animée par « une bonne volonté (p. 87) ». C'est ainsi que la Turquie, mettant à profit son statut de pays membre de l'Union européenne et ses rapports privilégiés avec le Président Poutine, a offert ses bons offices pour la résolution de certaines crises dans le cadre dudit conflit. Dans cette ascension aux extrêmes où les protagonistes ne s'entendent que sur leurs mécontentes, la tentative infructueuse de conciliation des points de vue initiée par la diplomatie turque le 10 mars 2022 à Antalya entre les deux parties était en soi méritoire. Parallèlement à cela, la diplomatie turque a été déterminante dans le dénouement de certaines affaires ou situations telles que la conclusion des premiers accords intervenus sur les céréales avant leurs dénonciations par la Russie en juillet 2023 ; les échanges récurrents de prisonniers de guerre entre les deux camps ; la visite des inspecteurs de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) à la centrale nucléaire de Zaporija occupée par les Russes. Mais il n'est pas exclu, avec le manque de résultats décisifs sur le terrain et l'appel du "parrain" américain à négocier sous certaines conditions, que la brèche diplomatique ouverte par la Turquie puisse servir à faciliter d'éventuelles négociations. Ces appels à négocier, échos de pacifistes intéressés au conflit ne peuvent qu'aller dans la droite ligne de la philosophie "relationniste" kantienne, modèle de diplomatie permanente auquel les parties au conflit n'auraient jamais dû tourner le dos.

3.2. De la nécessité d'un retour à la philosophie "relationniste" de Kant : la promotion de l'alliance pour la paix

La philosophie "relationniste" kantienne, inspirée de la philosophie morale de la paix perpétuelle offre le cadre privilégié d'une sorte de "diplomatie permanente" à l'endroit de toutes les nations du monde. Ainsi, on ne perdra pas de vue la « structure assez originale » du *Projet de paix perpétuelle* qui « peut être considérée comme une caricature de la diplomatie ». F. Ramel (2011, pp. 284-285). En effet, à partir de sa dimension idéaliste clairement assumée, la philosophie relationniste kantienne entend proposer une alternative crédible à la vision réaliste et non moins tumultueuse des relations internationales. Selon M. Castillo, (2006, pp. 79-86)

on peut appeler "relationniste" une approche de l'éthique et de la politique inspirée par la philosophie kantienne et réactualisée par l'éthique de la discussion et l'éthique dialogique. (...) Dans le domaine du droit et de la politique, Kant innove en faisant du point de vue cosmopolitique sur l'histoire ce qui crée la modernité des relations internationales. Or le cosmopolitisme kantien est relationniste : il ne cherche pas à abolir les États dans un unique empire, mais à donner aux États la conscience de leur indépendance. À l'avenir, prophétise Kant, l'interdépendance entre les peuples ne cessera d'augmenter, si bien que les États devront prendre en compte des relations qui forment désormais l'espace public. La paix s'articule inévitablement à une politique culturelle, la politique d'une nouvelle culture des relations internationales.

Pour Kant, cette nouvelle culture est celle qui doit renoncer à la conception militaire de la sécurité reposant sur des alliances militaires et son corollaire « L'armement massif [qui] est la base de la politique de domination ». (V. Dachitchev, 2012). Ces alliances fondées sur la distinction entre le "nous" et "les autres" (celui qui n'est pas avec nous est contre nous) comme l'illustre l'exemple de l'OTAN et du pacte de Varsovie, de nature exclusive, ne peuvent qu'être impropres à la sécurité collective. C'est en raison d'une telle insuffisance que Kant en appelle ouvertement à une alliance non plus favorable à la guerre mais à « une alliance contre la guerre » (E. Kant, 1948, p. 28), c'est-à-dire à une « alliance de la paix (*foedus pacificum*) (p. 26) » qui éteindrait « pour toujours toutes les guerres (p. 26) » y compris celle russo-ukrainienne. En clair, l'alliance:

Ne se propose pas d'acquérir quelque puissance politique, mais uniquement de conquérir et de conserver la liberté d'un État pour lui-même et d'autres États alliés en même temps sans toutefois que ceux-ci aient pour cette raison à se soumettre (comme des hommes dans l'état de nature) à des lois publiques et à la contrainte exercée par elles (p. 26).

L'alliance pour la paix donne son sens à la notion de sécurité collective qui se veut à la fois universelle, réciproque et inclusive contre toute entité qui mettrait en péril l'intégrité des États. L'ensemble des États assurera la sécurité de chacun des États une fois que ceux-ci, aux dires d'E. Kant, (1947, p. 36) acceptent de:

Sortir de l'état anarchique de sauvagerie, pour entrer dans une Société des Nations. Là, chacun, y compris le plus petit État, pourrait attendre la garantie de sa sécurité et de ses droits non pas de sa propre puissance ou de la propre appréciation de son droit, mais uniquement de cette grande Société des Nations (*Foedus Amphyctionum*), c'est-à-dire d'une force unie et d'une décision prise en vertu de la loi fondée sur l'accord des volontés.

Ce principe d'unité, cette synergie fédératrice est caractéristique du cadre de concertation permanent « selon un droit des gens concerté en commun » (E. Kant, 1980 A, p. 56) que doit offrir la SdN (Société des Nations) en vue du concert des nations. Tel doit être l'aboutissement du pacifisme juridique kantien reposant sur ce que certains auteurs ont appelé le "triangle kantien de la paix" qui prend appui lui-même sur « les constitutions républicaines, le droit cosmopolitique incarné par le libre-échange et l'interdépendance économique, ainsi que les organisations et le droit internationaux ». (J. R. Oneal et B. Russett, 2004, pp. 641-665). Autrement dit, Kant croyait devoir s'en remettre à la confiance libérale dans les stratégies de coopération et les institutions juridiques visant à promouvoir la sécurité collective et « la paix "libérale" ». (M.-J. Zahar, F. Gaudreault, 2013, p. 194). Pour tout dire:

L'approche kantienne n'écarte pas l'importance de la puissance militaire, mais elle met en évidence ses lacunes. Elle recommande la promotion de la démocratie, mais non son imposition par la force – sauf en réponse à une agression évidente, l'intensification des relations commerciales internationales et l'élargissement du réseau multilatéral d'organisations internationales. Ces prescriptions relèvent moins de la puissance militaire que du *soft power*, de la justesse de nos efforts et de nos convictions à l'effet que nous agissons selon des principes légitimes et dans le respect des règles internationales. (J. R. Oneal et B. Russett, 2004, p. 641-665).

Le *soft power* ici renvoie à toute alternative par rapport à la force à commencer par la promotion du concert de nations que l'ONU essaie d'incarner tant bien que mal. Il importe alors aux États, loin de s'en déconcerter, de persévérer; la paix perpétuelle pouvant être assimilée à ce que Kant (1980 B, p. 457) appelle « un principe régulateur de la raison », c'est-à-dire un idéal vers lequel les États doivent tendre moyennant « un travail infini de pacification ». (M. Lequan, 1998, p. 23).

Conclusion

La philosophie morale de la paix prônée par Kant prend appui sur une vision juridique de la paix aux trois points de vue du droit politique, du droit des gens et du droit cosmopolitique. Autant dire que Kant professe une philosophie idéaliste aux antipodes du réalisme froid et calculateur de la raison d'État. La cohérence du système exigeait donc une dénonciation de ce que Kant a appelé les "trois puissances" de la guerre à savoir la puissance des armées, la puissance des alliances et la puissance de l'argent. Celles-ci selon Kant, ont en commun de constituer des menaces pour les autres (États), d'attiser la défiance et de conduire à l'escalade. À plus de deux siècles de distance, la crise russo-ukrainienne offre le cadre privilégié de cette monstration où le triptyque armées-alliances-argent, dans une synergie escalatoire, a conduit à la montée aux extrêmes entre les pays occidentaux et la Russie. Ainsi, aux salves de sanctions occidentales adoptées contre la Russie, succèdent les salves de frappes russes sur les villes ukrainiennes et vice-versa. Cette logique est d'autant implacable que les occidentaux semblent miser, en ce qui les concerne, sur une victoire militaire en congédiant la diplomatie et toute tentative de règlement politique. C'est dans ce contexte d'extrêmes tensions et de surenchère, faisant planer la menace d'une

troisième guerre mondiale, que Kant apparait à la fois comme un auteur crédible et jouable. Si la crédibilité vient du fait qu'il est celui-là même qui a perçu et dénoncé la spirale de la violence en œuvre dans les trois puissances de la guerre, la jouabilité subséquente vient du fait que sa philosophie offre le cadre salvateur d'une diplomatie que l'on pourrait qualifier de permanente. En effet, l'ONU, organisation internationale à vocation universelle, successeuse de la SdN d'inspiration kantienne, à qui incombe, selon la charte, « la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales » (P. Moreau Defarges, 2017, p. 240) essaie tant bien que mal d'être ce cadre permanent de concertation devant conduire au concert des nations. Certes, toutes les conditions envisagées par Kant ne sont pas encore réunies à commencer par la nécessité pour les États d'adopter la constitution républicaine. Mais la paix perpétuelle étant « un principe régulateur de la raison » en même temps qu'un idéal, il appartient à tous les États de ne jamais cesser d'y tendre en y travaillant indéfiniment. Toute chose qui n'a pas échappé à la sagacité de P. Hassner (2000, p. 331) qui pouvait réviser la célèbre formule aronienne comme suit:

"paix impossible guerre improbable", je dis quant à moi qu'aujourd'hui la paix est devenue un peu moins impossible, parce qu'il n'y a plus le grand affrontement idéologique bipolaire, et la guerre un peu moins improbable, parce que le monde est revenu à une espèce d'anarchie, d'imprévisibilité, où l'apocalypse nucléaire, avec la planète sautant d'un seul coup, est peut-être encore plus improbable, mais où des guerres très importantes sont possibles, y compris peut-être des guerres nucléaires résultant, par escalade, de guerres locales.

Le disant, Pierre Hassner résume remarquablement la situation russo-ukrainienne pour laquelle tout n'est pas encore perdu même si apparemment tout semble l'être.

Bibliographie

AL-RASHEED Madawi, 2023, « Arabie saoudite: MBS peut se rapprocher de la Chine, mais il a toujours besoin de la protection des États-Unis », *Middle East Eye*, <https://www.middleeasteye.net/fr/opinionfr/arabie-saoudite-chine-rapprochement-diplomatie-etats-unis-retrait-americain-mbs-petrole>, consulté le 26 avril 2023.

BADIÉ Bertrand, « Préface » in SIDANI Soraya, 2014, *Intégration et déviance au sein du système international*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

BRETEAU Pierre, 2022, « Quels sont les pays qui ont le plus aidé l'Ukraine financièrement depuis le début de la guerre? », *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/02/23/quels-sont-les-pays-qui-ont-le-plus-aide-l-ukraine-financierement-depuis-le-debut-de-la-guerre_6126677_4355775.html, consulté le 26 avril 2023.

CASTILLO Monique, 1998, « À propos de l'œuvre », KANT Emmanuel, *Projet de paix perpétuelle*, trad. P.-F. Burger, Paris, Hachette, p. 83-117.

CASTILLO Monique in Présidence Jean FERRARI et al., 2006/1, « Deuxième Table Ronde. Réflexion et philosophie pratique », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, (Tome 90), pp. 79-86.

COSTE Philippe, 2023, « Guerre en Ukraine, commandes massives... Les fabricants d'armement américains sous pression », *L'usinenouvelle*, <https://www.usinenouvelle.com/article/guerre-en-ukraine-commandes-massives-les-fabricants-d-armement-americains-sous-pression.N2092411>, consulté le 26 avril 2023.

CUMIN David, 2020, *Stratégies militaires contemporaines*, Paris, Ellipses.

DACHITCHEV Viatcheslav, 2012, « Emmanuel Kant et les relations internationales des temps modernes », *Horizons et débats*, n° 31.

DA SILVA Lucas, 2023, « Guerre en Ukraine: quelles sanctions de l'UE contre la Russie? », *Touteurope.eu*, <https://www.touteurope.eu/l-ue-dans-le-monde/guerre-en-ukraine-queelles-sanctions-de-l-ue-contre-la-russie/>, consulté le 26 avril 2023.

DESCHAUX-DUTARD Delphine, 2018, *Introduction à la sécurité internationale*, Grenoble, PUG.

FONTAINE Marion, 2022, « En quoi consistent le protocole et les accords de Minsk? », *GEO*, <https://www.geo.fr/geopolitique/que-sont-le-protocole-et-les-accords-de-minsk211282#>, consulté le 26 mars 2023.

GODIN Richard, 2022, « Que signifierait la "neutralité" de l'Ukraine? » *L'OBS*, <https://www.nouvelobs.com/guerre-en-ukraine/20220329.OBS56364/que-signifierait-la-neutralite-de-l-ukraine.html>, consulté le 20 février 2023.

GUELLEC Jean, 1994, *Relations Internationales*, Paris, Ellipses.

HARTMAN Leigh, 2023, « Les États-Unis et l'Ukraine lancent une initiative de reconstruction », *SHAREAMERICA*, <https://share.america.gov/fr/les-etats-unis-et-lukraine-lancent-une-initiative-de-reconstruction/>, consulté le 26 avril 2023.

HASSNER Pierre, 2000, *La violence et la paix*, Paris Seuil.

KANT Emmanuel, 1994, *Fondements de la Métaphysique des mœurs*, trad. V. Delbos, Paris, Delagrave

KANT Emmanuel, 1993, *Métaphysique des mœurs Doctrine du droit*, trad. A. Philonenko, Paris, Vrin.

KANT Emmanuel, 1980 A, *Théorie et pratique Droit de mentir*, trad. L. Guillermit, Paris, J. Vrin.

KANT Emmanuel, *Critique de la raison pure*, 1980 B, Dir. Ferdinand Alquié, trad. A. J.-L. Delamarre et F. Marty, Paris, Gallimard.

KANT Emmanuel, 1948, *Projet de paix perpétuelle*, trad. J. Gibelin, Paris, J. Vrin.

KANT Emmanuel, 1947, « Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique », *La philosophie de l'histoire*, trad. S. Piobetta, Paris, Montaigne.

LEQUAN Mai, 1998, *La paix*, Paris, Flammarion.

MOREAU DEFARGES Philippe, 2017, *Nouvelles relations internationales*, Paris, Édition du Seuil.

ONEAL John R., RUSSETT Bruce, 2004, « À la recherche de la paix dans un monde d'après-guerre froide caractérisé par l'hégémonie et le terrorisme », *Études internationales*, 35 (4), pp. 641-665. <https://doi.org/10.7202/010485ar>

RAMEL Frédéric, 2011, *Philosophie des relations internationales*, Paris, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

RAMONET Ignacio, 2007, *Géopolitique du chaos*, Paris, Gallimard.

TINE Antoine, 2007, « "le droit des gens" face aux défis de la pluralité et de la mondialité. Éléments d'une philosophie politique des relations internationales », *Polis/R.C.S.P./C.P.S.R.* Vol. 14, Numéros 1&2, pp. 55-93.

ZAHAR Marie-Joëlle, GAUDREAU France, 2013, « Les opérations de paix » in JEANJÈNE VILMER Jean-Baptiste, CHUNG Ryoa, dir, et al., *Éthique des relations internationales*, Paris, Puf., pp. 191-219.

ZARKA Jean-Claude, 2007, *Relations Internationales*, Paris, Ellipses.